

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter :

✉ qualiris@chr-orleans.fr

**Responsable -
ingénieur qualité**

Brigitte Lecomte

✉ blecomte.qualiris@chr-orleans.fr

📞 02 38 74 43 23 | 06 07 83 12 53

Assistante adm. Qualité

Valérie Hosselet

✉ vhosselet.qualiris@chr-orleans.fr

📞 02 38 74 43 42

📍 CHR d'Orléans 14 av. de l'hôpital
45100 ORLEANS

🌐 WWW.qualiris-cvdl.fr

SRA QUALIRIS

à vos côtés, pour améliorer la qualité des soins

La Structure Régionale d'Appui CVDL Qualiris accompagne les professionnels de santé (sanitaire, médico-social et libéral) dans les démarches d'amélioration de la qualité des soins et de la sécurité des prises en charge.

Afin de renforcer son équipe opérationnelle et d'être au plus près du terrain, Qualiris crée un réseau de PERSONNES RESSOURCES en région.

DEVENIR PERSONNE RESSOURCE

Ce dispositif « personne ressource » a pour ambition de compléter l'expertise de l'équipe opérationnelle de Qualiris par celle de professionnels des ES, ESMS et libéraux, sur les accompagnements méthodologiques, dans le cadre de l'appui à la gestion des EIGS ou sur des actions de sensibilisation / formation / groupes de travail.

Qui peut être personne ressource ?

Tout professionnel exerçant ou ayant exercé (depuis moins de 3 ans) dans une structure sanitaire, médio-sociale ou libérale, souhaitant mettre à disposition son expertise dans le champ de la qualité, la sécurité du parcours de soins, l'évaluation : médecins, pharmaciens, para-médicaux, cadres de santé, directeurs, gestionnaires de risques, qualitiens

Rôle de la personne ressource ?

Le rôle de la personne ressource est d'apporter sa compétence sur un sujet dont il est expert, renforçant ainsi le lien de Qualiris avec la réalité du terrain.

Précisons que dans le cas d'un EIGS, il ne s'agit en aucun cas d'une expertise à valeur judiciaire, mais bien, selon la méthode de gestion des risques usuelle (reconstitution de la chronologie des faits, identification des écarts, analyse des facteurs contributifs à l'évènement et choix d'actions d'amélioration) de contribuer à éviter la réitération.

Qualiris intervient dans le cadre d'une charte définissant son appui et ses modalités d'intervention, toujours avec l'accord de l'établissement concerné.

Les thématiques de travail de Qualiris

- Les EIAS / EIGS
- L'expérience patient
- La certification
- Le parcours ville-hôpital

Modalités possibles de sollicitation

Les missions confiées seront adaptées au domaine d'expertise et à la disponibilité de la personne ressource : à la demande, une fois par mois, une fois par an

Le champ d'action sera personnalisable en fonction du souhait du professionnel, depuis un avis ou conseil (étude dossier, échange téléphonique) jusqu'à une possible intervention sur site. Dans ce cas, la mission sera toujours menée conjointement avec un membre de l'équipe opérationnelle (co-préparation, co-animation). Une personne ressource ne sera jamais sollicitée directement par un établissement.

Modalités d'indemnisation

Le montant des rémunérations a été défini comme suit par le conseil d'administration de Qualiris, en date du 28 juin 2019 (montants en brut) :

- Médecin : 100 €/h
- Directeur : 75 €/h
- Cadre, IDE, Qualiticien : 50 €/h
- Profil non cadre : 32 €/h

Pour une journée d'intervention à l'extérieur, il sera compté une ½ journée de travail de préparation.

Les frais de déplacements seront pris en charge selon les règles établies dans le règlement intérieur de Qualiris.

COMMENT DEVENIR PERSONNE RESSOURCE

La démarche est volontaire et individuelle.

Un dossier de candidatures, constitué d'un questionnaire à compléter est à télécharger depuis notre site internet www.qualiris-cvdl.fr, d'un CV et diplômes, sont à envoyer à Qualiris : contact@qualiris-cvdl.fr

Chaque candidature sera complétée d'un entretien.

L'aptitude à l'accompagnement et à la formation sera un plus.

